

**Groupe de subdivisions
de la Gironde**

Affaire suivie par E. BANDIERA
Téléphone : 05 56 00 04.74

Référence : EB/GS33/EI/07/909

Affaire n° : 0302-520007-1-1

Bordeaux, le 21 août 2007

Monsieur LAPOULE Stéphane

Zone artisanale
15, rue de Ponteils
33980 AUDENGE

**Rapport de présentation au
Conseil Départemental de l'Environnement et des
Risques Sanitaires et Technologiques**

Objet : Demande d'agrément pour l'exploitation d'une installation de dépollution et de démontage de VHU

Réf : - Transmission Préfectorale du 28 juin 2007.

- Envoi complémentaire de l'exploitant du 17 août 2007.

Conformément à l'arrêté ministériel du 15 mars 2005, Monsieur LAPOULE Stéphane, a déposé pour l'établissement qu'elle exploite sur le territoire de la commune d'AUDENGE, dans la zone artisanale au 15 rue de Ponteils, une demande d'agrément pour exercer ses activités de stockage, de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage (VHU).

Cette demande contient l'ensemble des documents prévus par l'arrêté ministériel susvisé et notamment un rapport de contrôle de la conformité du site vis à vis :

- de l'article 2 de cet arrêté ministériel,

- de l'arrêté préfectoral n° 11 698 du 02 février 1979 autorisant l'exploitation du site.

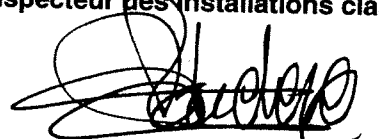
Ce contrôle réalisé le 13 juin 2007 par la société AFAQ AFNOR, accréditée à cet effet, a mis en évidence l'inexistence de non conformités vis à vis de l'article 2 de l'arrêté ministériel susvisé et de l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Compte tenu de ces éléments, cette demande d'agrément peut donc être jugée recevable.

Nous proposons donc, au Conseil Départemental d'Hygiène, d'émettre un **avis favorable** à la demande d'agrément déposée par Monsieur LAPOULE Stéphane pour son établissement situé dans la zone artisanale d'AUDENGE au 15 rue de Ponteils, sous réserve du projet d'arrêté et des prescriptions techniques ci-joints.

Ce projet d'arrêté a été transmis, pour avis, au pétitionnaire, qui n'a pas émis d'observation particulière.

L'inspecteur des installations classées,


Emmanuel BANDIERA

P.J. : Projet de prescriptions

Copie :